

lignes auxiliaires de chemin de fer. Je ne crois pas qu'il soit du devoir de cette chambre d'établir un monopole dans le Nord-Ouest. Nous savons que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, transporte le blé des colons des Etats de l'ouest à des conditions beaucoup plus avantageuses, qu'elle ne le fait pour le blé du peuple du Manitoba. Nous savons qu'elle transporte le blé et la farine de Minneapolis à huit et neuf centins par boisseau meilleur marché, qu'elle ne le fait pour les mêmes produits venant de Winnipeg, et cela, sur un chemin qui a été construit par le peuple canadien. Nous devrions considérer les intérêts du Nord-Ouest, et ce n'est pas ce que nous faisons en aidant à une seule compagnie à construire un chemin de fer, car, si l'information que j'ai eue aujourd'hui est exacte, le Northern Pacific a déposé un fort montant, garantissant que la compagnie construirait 300 milles de chemin au sud-ouest de Brandon jusqu'aux mines de charbon de Souris d'ici à deux ans. Je dis donc qu'en présence de ce fait, le gouvernement n'a pas rempli son devoir envers le Nord-Ouest.

Je suis surpris de voir le député de Selkirk chercher à justifier le gouvernement à propos de l'aide qu'il accorde à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, pour construire ce chemin, je suis convaincu, et l'honorable député de Selkirk doit l'être aussi, que les colons du sud-ouest de son comté sont allés s'établir dans cette région, en 1880 et 1881, dans l'espérance qu'on y construirait un chemin de fer; et bien qu'ils aient cultivé d'immenses étendues de terrain, ils n'ont encore aucune communication par voie ferrée.

Je suis convaincu qu'il admettra avec moi, s'il est sincère dans ce qu'il a dit en cette chambre, que si le gouvernement avait accordé autant d'aide à d'autres corporations qu'il en a accordé à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, il y a plusieurs années qu'une ligne de chemin de fer serait construite dans cette partie du pays. Je suis surpris qu'il n'ait pas fait cette déclaration, car il semble vouloir ni rien dire contre la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. Je sais que cette compagnie l'a aidée: elle a probablement été payée pour cela. Je n'en sais rien, mais je crois que cette compagnie ne fait rien pour rien, et si elle n'a pas été payée, elle le sera. Je crois sincèrement que l'honorable député n'a pas payé toutes les dépenses faites sur ce chemin de fer dans Selkirk.

Je suis bien convaincu que mon adversaire dans Marquette n'a pas payé tous les services que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique lui a rendus, en transportant près de 250 électeurs dans son élection.

Nous avons appris dans le cours de cette session que l'on se procure des fonds par différents moyens, pour différents buts. Avant d'adopter le bill, nous devrions avoir les renseignements demandés et l'on devrait déposer sur le bureau de la chambre la convention intervenue entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. La chambre devrait être mise en possession de tous ces renseignements. Nous avons déjà un chemin dans cette partie du pays, entre Barnsley et Manitou, et qui a été construit par le Northern Pacific. Je ne puis comprendre pourquoi la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique a construit un chemin dans la même région, quand d'autres parties du pays sont encore sans communications par voie ferrée.

M. WATSON.

M. DEWDNEY: Le chemin dont vous parlez ne doit pas être construit. La compagnie a abandonné cette idée, et nous lui avons permis de construire un chemin, du lac à l'Eau-Claire à Deloraine. C'est parce qu'elle a abandonné cette partie du chemin, que nous avons permis à la compagnie de construire les deux prolongements.

M. WATSON: L'honorable député de Selkirk (M. Daly) admet que la charte concernant ce chemin est expirée depuis quelques années. Ces actes ont été remis en vigueur par un arrêté du Conseil. Je veux parler surtout du prolongement de l'embranchement sud-ouest. Je crois que c'est en 1883 que le parlement a accordé une charte. La compagnie avait trois ans pour construire le chemin à travers la région sud-ouest du Manitoba. A l'expiration des trois années, elle a demandé un nouveau délai, et on lui a encore accordé trois ans, en dépit de nos protestations, et bien que nous ayons demandé au gouvernement d'obliger la compagnie de donner des garanties qu'elle construirait le chemin. Cette année, la compagnie vient demander des pouvoirs pour construire cette partie du chemin, au sujet de laquelle elle avait obtenu une charte de ce parlement, en 1885. On nous demande d'approuver ces arrêtés du Conseil, accordant des subventions à ce chemin, bien que la charte soit expirée depuis cinq ans.

M. TROW: Le ministre de l'intérieur doit avoir en sa possession dans son ministère des documents qui, comme il le dit, seraient suffisants pour convaincre les députés de l'opposition, s'ils étaient produits, et je ne comprends pas qu'il hésite à les produire et qu'il prolonge cette discussion.

M. DEWDNEY: C'est pour ménager le temps.

M. TROW: On ne prendrait pas plus de temps. Je suis encore plus surpris de voir qu'une compagnie, dirigée par des hommes d'affaires, construite plus de 60 milles de chemin, sans faire auparavant un arrangement convenable et satisfaisant avec le gouvernement. Il faut nous tenir sur nos gardes à ce sujet. Nous avons déjà donné dans le Nord-Ouest et le Manitoba près de 50,000,000 d'acres, c'est à dire une étendue de territoire double de ce que nous avons mis en état de culture dans la province d'Ontario, et le gouvernement devrait être très prudent disposant de notre territoire. Il faut que toutes nos terres non-colonisées et qui sont propres à la colonisation, soient colonisées et cultivées par des colons honnêtes. S'il y a une entente tacite entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, que cette dernière doit recevoir 6,400 acre par mille, pour la construction de ce chemin, nous ne pouvons certainement pas avoir d'objection à ce que l'on respecte ce marché et cette entente. Je sais que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique a fait beaucoup pour le développement de ce pays et pour sa colonisation. La compagnie fait beaucoup d'annonces en Europe, et elle est peut-être notre meilleur agent d'immigration. Aux Etats-Unis, les compagnies de chemin de fer ont fait plus que le gouvernement pour développer ce pays et le coloniser rapidement. J'espère que l'honorable ministre ne persistera pas à continuer cette discussion, et qu'il laissera cette question en suspens, jusqu'à ce qu'il ait produit les documents qu'il dit avoir en sa possession, et qui peuvent donner satisfaction aux députés de l'opposition. Nous ne voulons pas nous opposer à ce crédit, s'il est légitime et juste,